PRÉFET
DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nevers, le 180423

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX
Tél : 03 86 71 52 84
Courriel : annie.lamoureux@nievre.gouv.fr

Rapport de présentation

Objet : Arrêté relatif à l'application du plan de gestion cynégétique sanglier dans le département de la Nièvre pour la campagne 2023-2024

Les modalités d'application du plan de gestion cynégétique sanglier sont définies dans le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), conformément à l'article L. 425-2 du code de l'environnement. Un arrêté précisant ces mesures est pris annuellement dans le département de la Nièvre.

Le projet d'arrêté soumis à participation du public a été établi en concertation avec les services de la direction départementale des territoires et de la fédération départementale des chasseurs.

Il sera également présenté lors de la prochaine réunion des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, prévue le 26 avril 2023.

L'arrêté sera signé par M. le directeur départemental des territoires, par délégation de M. le Préfet de la Nièvre, à l'issue de la procédure de consultation.

Pour le directeur départemental,

P/Le Chef de Service
L'Adjoint au chef de service

Stéphane GEDOUX